

QUE monsieur Pierre Ducros, administrateur de sociétés, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Jean-Marc Léger, président-directeur général, Groupe Léger & Léger, en remplacement de monsieur René Lopez;

— monsieur Hung Bui-Quang, vice-président, Affaires corporatives et Développement, Gaz Métropolitain, en remplacement de monsieur Claude Garcia;

— madame Michèle Dubreuil, notaire, en remplacement de madame Jocelyne Pelchat.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27446

Gouvernement du Québec

Décret 349-97, 19 mars 1997

CONCERNANT la requête de la Corporation du Parc des Hautes-Gorges relativement à l'approbation des plans et devis d'un barrage

ATTENDU QUE la Corporation du Parc des Hautes-Gorges soumet pour approbation les plans et devis d'un barrage qu'elle projette de reconstruire à des fins récréatives et touristiques;

ATTENDU QUE ce barrage est situé sur la rivière Malbaie, à l'endroit appelé «Les Érables», dans une partie non subdivisée du comté de Charlevoix, dans le territoire non organisé de Mont-Élie, municipalité régionale de comté Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Faune est prêt à louer à la Corporation du Parc des Hautes-Gorges les terrains et les droits du domaine public nécessaires au maintien et à l'exploitation de l'ouvrage;

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation sont les suivants:

1. Document d'appel d'offres numéro 18904-300, intitulé «Réaménagement du barrage des Érables», préparé par le Groupe-Conseils Roches ltée, daté de février 1997, signé et scellé par M. André Trudel, ingénieur;

2. Un plan intitulé «Réaménagement du barrage des Érables sur la rivière Malbaie Vue en plans et élévation», portant le numéro 18904-001, daté du 20 février 1997, signé et scellé par M. André Trudel, ingénieur;

3. Un plan intitulé «Réaménagement du barrage des Érables sur la rivière Malbaie — Coupes et détails», portant le numéro 18904-002, daté du 21 février 1997, signé et scellé par M. André Trudel, ingénieur;

ATTENDU QUE les plans et devis susmentionnés ont été examinés par trois ingénieurs du Service de la gestion et de la protection des systèmes hydriques de la Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement et de la Faune et considérés acceptables;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à cette requête;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE conformément aux dispositions de l'article 71 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13), l'approbation des plans et devis susmentionnés soit accordée aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963 et à la condition particulière suivante:

— La requérante paiera au ministère de l'Environnement et de la Faune un montant de 2 750 \$ comme honoraires d'approbation;

QUE la présente approbation prenne effet à la date du paiement des honoraires par la requérante.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27468

Gouvernement du Québec

Décret 350-97, 19 mars 1997

CONCERNANT une avance du ministre des Finances au Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances

ATTENDU QUE le Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances a été institué en vertu du décret 1540-96 du 11 décembre 1996;